

	<b>Document</b> Processus pilote	Rédaction : 10/10/2024 CB Validation : 18/10/24 SI Approbation : 18/10/24 HP	Code : T6N5-1
	<b>FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER</b>  <b>GRADE LICENCE</b>		Version 3

[RNCP8940 - DE Infirmier \(francecompetences.fr\)](http://RNCP8940 - DE Infirmier (francecompetences.fr))

Selon l'arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

<b>LE METIER INFIRMIER</b>	<p>Le métier d'infirmier consiste notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soin</li> <li>- Concevoir et définir des projets de soins personnalisés</li> <li>- Planifier des soins, les prodiguer et les évaluer</li> <li>- Mettre en œuvre des traitements.</li> </ul> <p>Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leurs projets de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.</p> <p>Les compétences infirmières : Tout au long de la formation, l'étudiant va acquérir et développer des savoirs en lien avec 10 compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier</li> <li>- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers</li> <li>- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</li> <li>- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</li> <li>- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</li> <li>- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</li> <li>- Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle</li> <li>- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</li> <li>- Organiser et coordonner des interventions soignantes</li> <li>- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.</li> </ul> <p>Les études s'inscrivent dans le cursus Licence-Master-Doctorat (LMD)          Le diplôme d'Etat d'infirmier confère le grade Licence, il est nécessaire d'obtenir 180 ECTS (European Credits Transfer System).</p>
<b>CAPACITES NECESSAIRES AU SUIVI DE LA FORMATION</b>	<p>Capacités de travail,          Capacités organisationnelles,          Capacités relationnelles,          Capacités d'analyse.</p>
<b>MODALITES D'ADMISSION</b>	<p>L'admission en formation fait l'objet d'une sélection.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PARCOURSUP pour les bacheliers</li> <li>- Formation professionnelle continue pour les candidats justifiant de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale</li> <li>- Candidat répondant à l'article 9 de l'arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier « modalités de validation directe du diplôme par le jury »</li> </ul> <p>Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.</p>

<b>DUREE</b>	<p>- 3 ans de formation : 4200 heures de formation (2100 heures d'enseignement théorique + 2100 heures de stage)</p> <p>- 2 ans de formation :</p> <p>* Accès directement en 2<sup>ème</sup> année pour les étudiants ayant obtenu l'option majeure « sciences infirmières » et ayant validé la première année de médecine</p> <p>* Accès directement en 2<sup>ème</sup> année pour les aides-soignants diplômés d'Etat ayant suivi et validé la formation « PARCOURS SPÉCIFIQUE D'ACCÈS EN 2<sup>ème</sup> ANNÉE IFSI POUR AS EXPÉRIMENTÉS » (Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État Infirmier )</p>
<b>DEBOUCHES/METIERS</b>	<p>IDE en service hospitalier, en établissement médico-social, en centre de soins infirmiers, en établissement scolaire, en libéral après 6 années d'expérience IDE dans un service hospitalier ou centre de soins infirmiers à domicile, IDE Hygiéniste après 4 ans d'expérience professionnelle.</p> <p>A la fin de la première année de formation, l'étudiant peut exercer comme AS si il est admis en 2<sup>ème</sup> année en ayant obtenu 48 ECTS minimum et en ayant validé les UE 2.10.S1 « infectiologie hygiène » + 4.1.S1 « soins de confort et de bien-être » + 4.3.S2 « soins d'urgence » + 5.1.S1 « accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens » + les 15 ECTS liées aux stages de 1<sup>ère</sup> année. Cette attestation est délivrée par la Directrice de l'institut de formation.</p>
<b>SUITES DE PARCOURS</b>	<p>Formation Infirmier en Pratique avancée (IPA) : pas d'expérience IDE requise.</p> <p>Formation Infirmier de Bloc Opératoire (IBODE) : pas d'expérience IDE requise.</p> <p>Formation Infirmier Puériculteur (IPDE) : pas d'expérience IDE requise.</p> <p>Formation Infirmier Anesthésiste (IADE) : expérience de 2 ans IDE requise.</p> <p>Formation Infirmier de l'Education Nationale : sur concours unique organisé par les rectorats ou les vice-rectorats.</p> <p>Formation de Cadre de Santé : expérience de 4 ans dans le domaine paramédical.</p> <p>Possibilité de poursuivre ses études en master puis doctorat.</p>
<b>MODALITES D'ACCES</b>	<p>- Sélection via la plateforme PARCOURSUP <a href="https://www.parcoursup.fr/">https://www.parcoursup.fr/</a> pour les bacheliers ou pour les élèves de terminale et toutes personnes en poursuite d'étude (sans interruption scolaire),</p> <p>- Sélection via la plateforme PARCOURSUP pour les personnes titulaires du Bac et avec expérience professionnelle de moins de 3 ans,</p> <p>- Sélection « formation professionnelle continue » pour les personnes justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale (épreuve écrite et orale en référence à l'article 2 de l'arrêté du 31/07/2009 modifié par l'arrêté du 23/07/2020 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier).</p> <p><b>Date de rentrée</b> : premier lundi de septembre de chaque année</p>
<b>METHODES PEDAGOGIQUES</b>	<p>- Alternance de cours théoriques en présentiel et distanciel et de mises en pratique (jeux de rôles, simulation en santé, ateliers pratiques, travaux de groupes...)</p> <p>- Partenariat avec l'Université de Franche-Comté (Cours via la plateforme Moodle),</p> <p>- Alternance périodes de cours et de stage en partenariat avec les établissements de soins du territoire pour les stages (rayon de 80km autour de Pontarlier pour les affectations de stage).</p>
<b>MODALITES D'EVALUATION ET D'ACQUISITION DES ECTS</b>	<p>Evaluations théoriques de connaissances et/ou d'analyse de situations en individuel ou en groupe (en fonction des exigences du référentiel de formation),</p> <p>Evaluation en situation simulée,</p> <p>Evaluation des compétences en stage réalisée par les tuteurs de stage.</p> <p>Validation de 180 ECTS (Crédits européens qui valident le grade licence), soit 60 ECTS par an.</p>
<b>TARIFS</b>	<p>Coût de formation total : 27 650 €* Possibilité de prise en charge par le Conseil Régional ou par l'employeur en fonction de la situation particulière de l'étudiant.</p>

	<p>Droit d'inscription universitaire : 175 €*  CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus): 103 € *  * derniers tarifs en vigueur</p>
<b>CONTACTS</b>	<p>BALLET Florence : 03.81.38.53.29 (secrétariat)  <a href="mailto:f.ballet@chi-hc.fr">f.ballet@chi-hc.fr</a></p>
<b>LIEUX</b>	<p>IFP de Pontarlier  1 avenue Général Girod  25300 Pontarlier  <a href="http://www.ifp-pontarlier.fr">www.ifp-pontarlier.fr</a></p>
<b>ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	<p>Accompagnement pédagogique adapté aux personnes en situation de handicap  Bâtiment accessible aux personnes en situation de handicap (ascenseur, 2 places de parking réservées : 1 entrée accès av. du général Girod et 1 entrée accès rue des Epinettes)  Personne référente handicap de l'institut, Mme INVERNIZZI Stéphanie  contact : 03.81.38.59.05 <a href="mailto:s.invernizzi@chi-hc.fr">s.invernizzi@chi-hc.fr</a></p>